



AG2R LA MONDIALE

PRÉVOYANCE

—
Les taux de
cotisation
personnel
non cadre*

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES MAISONS D'ÉTUDIANTS (N°3266)

Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018

| GARANTIES | TAUX CONTRACTUEL GLOBAL TA + TB ⁽¹⁾ |
|-----------------------------------|--|
| Décès | 0,37% TA + 0,37% TB |
| Rente éducation | 0,21% TA + 0,21% TB |
| Rente de conjoint | 0,12% TA + 0,12% TB |
| Incapacité & Invalidité | 2.21% TA + 2.21% TB |
| TOTAL PRÉVOYANCE | 2,91% TA + 2,91% TB |
| Repartition du taux de cotisation | Part Salarié : 1,164% TA + 1,164% TB Part Employeur : 1,746% TA + 1,746% TB |

(1) TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

* On entend par non cadres, le personnel ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 Mars 1947 et de l'article 36 de l'annexe I de cette convention.